

BREFCENTRE Synthèses

Octobre 2011

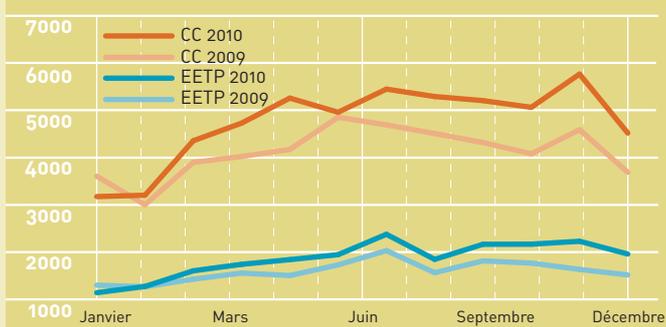
En 2010, 57 013 contrats de travail temporaire ont été conclus dans le département du Cher contre 49 480 l'année précédente, soit une hausse de 15,2 %.

En équivalent temps plein, le travail temporaire a représenté l'emploi de 1 865 salariés contre 1 601 en 2009, soit une augmentation de 16,5 % sur 12 mois.

Durant cette même période, l'emploi salarié du secteur marchand hors agriculture est resté stable dans le département avec 64 559 salariés en 2010.

Le nombre d'emplois en équivalent temps plein a progressé régulièrement de 1 150 en janvier à 2 237 en novembre 2010 malgré un ralentissement en août. Le nombre de contrats conclus s'est échelonné entre 3 180 en janvier et 5 768 en novembre. Malgré une contraction du nombre de contrats conclus en décembre et, hormis en janvier, le Cher a connu tout au long de l'année, pour ces deux indicateurs des niveaux supérieurs à ceux enregistrés en 2009, niveau inférieur à ceux des années précédentes (1 588 emplois en 2008, 2 107 en 2007 et 2 134 en 2006).

Contrats conclus et emplois en équivalents temps plein en 2009 et 2010 dans le Cher



→ Le travail temporaire dans le Cher en 2010

En 2010, la durée moyenne des missions achevées dans le Cher s'élève à 1,72 semaine, contre 1,91 semaine en 2007. C'est une durée moyenne proche de celle enregistrée au niveau national (1,71 semaine) mais inférieure à la moyenne régionale (1,77 semaine). En moyenne, les missions sont les plus longues dans la construction (2,12 semaines) et les plus courtes dans le tertiaire (1,17 semaine). Dans l'industrie, les missions durent en moyenne 1,99 semaine dans le Cher tout comme au niveau régional.

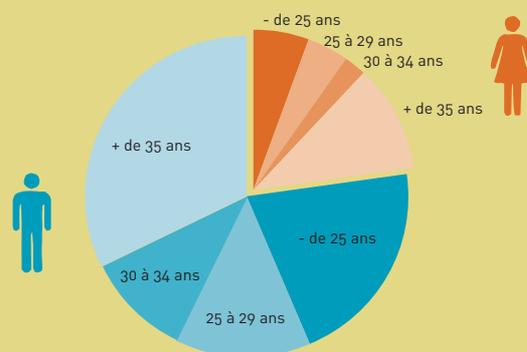
Ce sont les 25-34 ans qui bénéficient des missions les plus longues, 1,9 semaine. Pour les moins de 20 ans, les missions durent en moyenne 1,2 semaine, pour les 55 ans et plus cette durée s'élève à 1,4 semaine.

Au cours de l'année 2010, la durée moyenne des missions de travail temporaire a varié, tous secteurs confondus, de 1,4 semaine en janvier à 2 semaines en juillet et 2,2 semaines en

décembre. Les variations saisonnières demeurent identiques en tendance à celles de 2009.

Les hommes majoritaires chez les intérimaires

Emplois en ETP par tranche d'âge et sexe en 2010



Dans le Cher, 76,4 % des contrats sont signés par des hommes. Cette proportion est identique à celle de 2009. Dans la région Centre, la moyenne est de 66,0 %, les hommes représentent 77,1 % des emplois en équivalent temps plein.

Par rapport à 2009, les contrats signés par les femmes augmentent (+15,4 %) dans les mêmes proportions que ceux signés par les hommes (+15,0 %).

La part des contrats signés par les jeunes de moins de 25 ans est la plus faible de la région (29,5 % contre 33,1 % pour la région et 31,8 % pour la France).

Durée moyenne en semaine des missions achevées en 2009 et 2010



Il en est de même pour le nombre d'emplois en équivalent temps plein, 26,4 % sont occupés par des personnes âgées de moins de 25 ans dans le département, contre 29,4 % pour la région et 27,7 % pour la France.

Toutefois, ces proportions ont été réduites, puisqu'en 2009 les jeunes de moins de 25 ans représentaient 31,8 % des contrats signés et 28,0 % des emplois en équivalent temps plein dans le département.

L'industrie emploie la majorité des intérimaires

	EETP 2010	Part 2010	Evolution 10/09
Non renseigné	11	0,6%	12,4%
Agriculture, sylviculture, pêche	962	51,6%	27,0%
Industrie	442	23,7%	0,4%
Construction	447	23,9%	15,0%
Tertiaire	3	0,2%	-31,4%
Ensemble	1 865	100%	16,5%

L'industrie demeure comme les années précédentes le secteur qui recourt le plus à l'intérim (51,6 % du nombre de contrats en emploi équivalent temps plein). Ce chiffre est supérieur à celui enregistré en 2009 (47,3 %) mais inférieur à celui de 2008 (54,3 %). Toutefois, cette proportion reste plus élevée que celles enregistrées au niveau régional (49,9 %) ou national (43,1 %).

D'autre part, le secteur de la construction représente 23,7 % des emplois intérimaires en équivalent temps plein, alors que cette proportion était de 27,5 % en 2009. Il s'agit du secteur le plus utilisateur de main d'œuvre temporaire avec 442 emplois en équivalent temps plein, et reste stable par rapport à 2009 (+0,4 %).

Vient, en seconde position, le secteur de la métallurgie et de la fabrication de produits métalliques avec 183 emplois en équivalent temps plein en 2010, niveau supérieur à celui de 2009 (158 emplois).

Le secteur des transports et entreposage totalise 181 emplois, soit un gain de +19,1 % en un an. Enfin, le secteur industriel de la fabrication d'équipements électriques affiche la plus forte progression annuelle, le nombre d'emplois en équivalent temps ayant plus que doublé en un an. Ce secteur représentait 63 emplois en 2009 contre 143 en 2010.

Par rapport à 2009, six secteurs d'activité sur 38 progressent de plus de la moitié de leurs emplois intérimaires en équivalent temps plein. C'est notamment le cas de la fabrication de machines et équipements qui enregistre au cours de cette même période 54 emplois équivalent temps plein supplémentaires ou encore le travail du bois et l'industrie du papier et imprimerie (+37 emplois).

La comparaison simultanée de l'évolution de l'emploi et de celle de l'intérim permet les observations suivantes :

- **Le secteur industriel**, dont les effectifs salariés ont diminué de -3,6 % sur 12 mois, enregistre une hausse du recours au travail temporaire de +27,0 % entre 2009 et 2010.

La métallurgie, secteur industriel ayant dans le Cher le plus gros effectif (3 976 salariés), a perdu en un an 4,3 % de ses effectifs salariés, alors que dans le même temps le nombre d'intérimaires en équivalent temps plein a progressé de +16,1 %.

Sur les 14 secteurs industriels retenus, 5 ont enregistré une diminution du recours à l'intérim par rapport à l'année précédente. Dans les autres secteurs, le nombre d'emplois temporaires en équivalent temps plein a progressé, notamment le secteur de la fabrication d'équipements électriques et celui de la fabrication de machines et équipements qui ont doublé en un an leurs effectifs intérimaires en équivalent temps plein.

- **Le secteur de la construction** enregistre, sur une période de douze mois, une diminution de ses effectifs salariés (-3,6 %) et une relative stabilité du recours à l'intérim (+0,4 %).

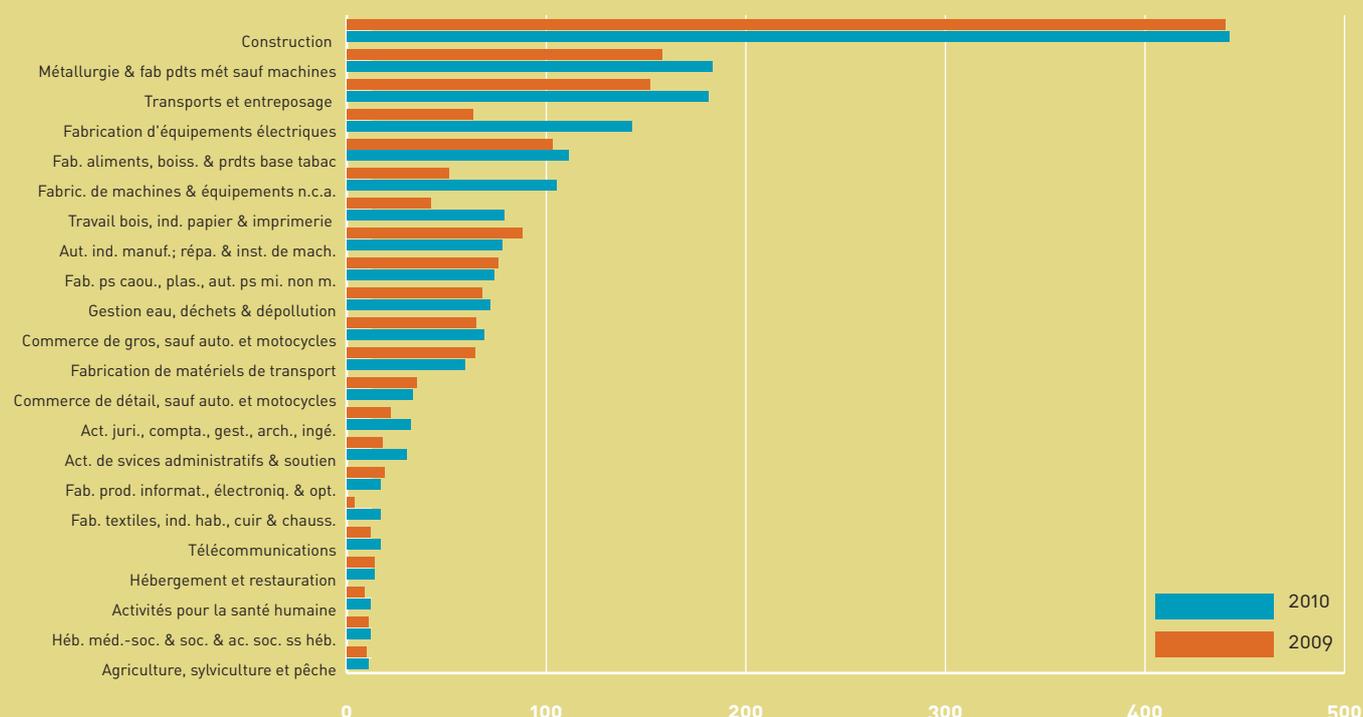
- **Le secteur tertiaire** enfin, enregistre une augmentation des effectifs salariés (+2,2 % en un an). Dans le même temps, le nombre d'emplois de travail temporaire en équivalent temps plein progresse également (+15,0 % entre 2009 et 2010).

Taux de recours

Si l'on rapporte le nombre d'emplois en équivalent temps plein du travail temporaire à l'effectif salarié du champ UNEDIC, le taux de recours à la main-d'œuvre temporaire s'élève en 2010 pour le département à 2,8 intérimaires pour 100 salariés, donnée inférieure à celle enregistrée à l'échelon national (3,1) ou régional (4,0).

En 2009, pour le département du Cher, le taux de recours était de 2,4 (3,2 en 2008).

Nombre d'emplois équivalents à temps plein par secteur d'activité



Ce taux diffère néanmoins selon les secteurs d'activité, variant en 2010 de 1,1 pour le tertiaire à 6,6 pour la construction (5,3 pour l'industrie).

Sur les six principaux secteurs ayant les taux de recours à l'intérim les plus importants, cinq appartiennent au domaine industriel. Il s'agit de la fabrication d'équipements électriques (13,3), la fabrication de machines et équipements (9,1), des industries extractives (6,5), du travail du bois et de l'industrie du papier (5,8) et de l'industrie chimique (5,3). Le sixième secteur est celui des transports et entreposage avec un taux de recours de 5,3.

Si l'on fait abstraction de la structure des activités caractéristiques de la région, en calculant un indice de spécificité de l'intérim dans le département par rapport à l'ensemble de la région, on constate que le recours au travail temporaire est inférieur dans le département du Cher par rapport à l'échelon régional. Seuls six secteurs connaissent un taux de recours supérieur à celui constaté au niveau régional, c'est notamment le cas de la construction.

Secteurs d'activité	Emploi salarié du secteur marchand non agricole		Emplois Equivalents à Temps Plein		Taux de recours		
	Fin 2010 provisoire	Evolution 2010/2009	Année 2010	Evolution 2010/2009	pour 100 sal. dépt 18	pour 100 sal. Centre	Spécificité Dpt/région
Ensemble	64 559	0,0	1 865	16,5	2,8	4,0	0,7
<i>dont</i> INDUSTRIE	17 174	-3,6	962	27,0	5,3	8,0	0,7
<i>dont</i> Industries extractives	116	1,8	8	16,3	6,5	5,2	1,2
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	2 120	-0,6	111	8,7	5,0	8,6	0,6
Fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.	746	0,7	17	361,2	2,2	4,6	0,5
Travail bois, ind. papier & imprimerie	1 284	-5,4	79	87,4	5,8	6,2	0,9
Industrie chimique	150	-5,7	8	149,6	5,3	13,3	0,4
Fab. ps caou., plas., aut. ps mi. non m.	2 050	0,4	74	-2,2	3,5	7,3	0,5
Métallurgie & fab. ps mét. sauf machines	3 976	-4,3	183	16,1	4,4	6,9	0,6
Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	496	-1,6	17	-10,9	3,3	6,2	0,5
Fabrication d'équipements électriques	932	-2,9	143	125,8	13,3	11,0	1,2
Fabric. de machines & équipements n.c.a.	1 047	-24,0	105	105,5	9,1	6,8	1,3
Fabrication de matériels de transport	2 080	-0,5	59	-7,8	2,8	9,7	0,3
Aut. ind. manuf.; répa. & inst. de mach.	1 343	-1,2	78	-11,5	5,5	7,5	0,7
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	155	26,0	6	-41,6	4,0	12,6	0,3
Gestion eau, déchets & dépollution	679	-4,0	72	5,9	9,6	7,0	1,4
CONSTRUCTION	6 215	-3,6	442	0,4	6,6	6,0	1,1
TERTIAIRE	41 151	2,2	447	15,0	1,1	2,1	0,5
<i>dont</i> Commerce et réparation auto et moto	12 610	0,1	110	3,9	0,9	1,7	0,5
Transports et entreposage	3 229	2,6	181	19,1	5,3	9,5	0,6
Hébergement et restauration	2 894	-2,5	14	-0,7	0,5	0,9	0,6
Édition, audiovisuel et diffusion	345	-9,4	1	49,5	0,2	1,0	0,2
Télécommunications	544	7,5	17	45,2	3,0	4,0	0,7
Act. informatique & svices d'information	130	5,7	2	2,8	1,4	3,7	0,4
Activités financières et d'assurance	1 698	5,5	7	-26,5	0,4	0,9	0,5
Activités immobilières	483	-6,2	9	7,0	1,9	2,6	0,7
Act. juri., compta., gest., arch., ingé.	2 398	14,9	32	45,0	1,3	3,1	0,4
Recherche-développement scientifique	91	-11,7	0	-27,8	0,1	3,7	0,0
Autres act. spécial., scientif. et tech.	515	-2,3	2	-44,0	0,4	1,9	0,2
Act. de svices administratifs & soutien	5 883	10,8	30	65,2	0,5	1,2	0,4
Administration publique	802	2,8	1	-46,4	0,1	0,7	0,2
Enseignement	849	6,7	3	29,4	0,4	0,6	0,7
Activités pour la santé humaine	1 533	3,9	12	40,9	0,8	1,2	0,7
Héb. méd.-soc. & soc. & ac. soc. ss héb.	4 481	-4,0	12	4,8	0,3	0,4	0,7
Arts, spectacles & activités récréatives	615	3,5	7	17,4	1,1	0,5	2,3
Autres activités de services	2 051	-0,5	5	-38,3	0,3	0,6	0,5

Encadré méthodologique

Depuis le premier janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, les agences de travail temporaire établissent et adressent à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage un relevé mensuel de contrat de travail temporaire pour chacune des missions réalisées au cours du mois.

Le résultat de la collecte des relevés mensuels par Pôle emploi est transmis aux services du ministère du travail.

Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution sur cinq jours pertinents de la fin du mois. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions achevées dans le mois et des équivalents-emplois temps plein. Ces informations sont ventilées suivant l'activité économique et le lieu d'implantation de l'établissement utilisateur.

Emplois équivalents à temps plein (EETP) : volume total de travail effectué par les intérimaires rapporté au volume total de travail effectué par une personne travaillant à temps plein.

Taux de recours : rapport entre le nombre d'emplois intérimaires en équivalents temps plein dans un secteur et l'effectif salarié du secteur augmenté du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein.

Le taux de recours indiqué ne tient pas compte des effectifs salariés hors champ UNEDIC. Ce champ comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail.

Sont exclus du champ UNEDIC: les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régions départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle. Ainsi, le secteur des transports et entreposage, par exemple, n'inclut pas le personnel de la SNCF. De même, le secteur de la production et distribution d'électricité et de gaz ne comprend pas le personnel d'EDF et GDF

Spécificité : rapport entre le taux de recours départemental et celui observé au niveau régional.



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre

12, place de l'Etape - CS 85809 - 45058 ORLEANS CEDEX 1
Téléphone : 02 38 77 68 00 Fax : 02 38 77 68 01
www.centre.travail.gouv.fr

Directeur de la publication : Michel DERRAC

Réalisation : Nadia BOUDOU (Service Etudes Statistiques Evaluation)
Mise en page : Sylvie GAILLOT